

Déclinaisons des mesures sanitaires, à partir du 17 août 2021 à Valbonnais

Le Pass sanitaire (+18 ans et +12 ans à partir d'octobre)

Qu'est ce que le Pass sanitaire ? Soit un schéma vaccinal complet, soit un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h, soit un certificat de rétablissement de la Covid-19. Pratiquement c'est un QR-code qui peut-être imprimé, en photo sur votre smartphone ou intégré à l'application Anti Covid

Qui le contrôle ? Le responsable de l'établissement ou l'organisateur ou l'animateur de l'activité.

Quand il faut porter un masque,
c'est obligatoire pour les + 11 ans et recommandé pour les + 6ans.

Pass sanitaire et masque obligatoires

- Dans les bars, restaurants ou snacks (même en terrasse).
Pas de masque à table.
- Dans les trois salles communales et la bibliothèque
Pass obligatoire, mais pas de masque pour les activités sportives ou lyriques
Pas de Pass, mais un masque dans le cadre scolaire ou professionnel

Pass sanitaire non obligatoire mais le masque oui

- Dans les autres commerces.
- A la mairie, à la poste, à l'école.
- Dans les transports en commun.
- A l'extérieur, lorsque les gestes barrières ne sont pas respectés, par exemple en cas de rassemblement.